

Le Syndicat des bassins côtiers de Dol expliqué aux élus

Baguer-Pican — À la suite des dernières élections, les nouveaux membres du Syndicat se sont réunis pour installer leur nouveau comité syndical.

Jeudi, les trois intercommunalités adhérentes au Syndicat mixte des bassins côtiers (SBC) de Dol – le Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, la Bretagne romantique et la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo – ont réuni leurs membres.

Le SBC Dol promeut et coordonne une gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins-versants côtiers de la région de Dol.

Créé en 2011, il porte juridiquement la Commission locale de l'eau, et est chargé de mettre en œuvre le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage).

Un troisième mandat

« Depuis 2019, le syndicat exerce la compétence gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et les trois EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), membres du syndicat, ont fait le choix de transférer pour partie cette compétence au SBC Dol, afin d'assurer une gestion de l'eau cohérente et coordonnée à l'échelle des bassins-versants », explique Christophe Fambon, le président du SBC Dol.

Ce dernier vient d'être réélu pour un troisième mandat. Quatre vice-présidents ont été élus : Jean-François



Après une présentation du SBC Dol, le président, fraîchement réélu, Christophe Fambon, a posé avec ses quatre vice-présidents et des membres du comité syndical.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Richeux, délégué de Saint-Malo agglomération ; Gaël Leport, délégué de la communauté du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, 2^e vice-président, qui a devancé Stéphanie Chérel ; Christelle Bachelier, représentante de la Bretagne romantique, et Laurence Querrien, délégué à Saint-Malo agglomération.

Ce programme d'action pluriannuel, de six ans, s'articule autour de trois axes : la restauration des milieux

aquatiques ; l'amélioration de la qualité de l'eau et la protection de la ressource, et la restauration des zones humides sur la marée de Saint-Coulban, dans le marais de Dol.

Le programme d'action du contrat territorial a été signé pour une période de trois ans (2019-2021), pour un montant prévisionnel de 2 422 411 €. « 1 475 647 € pour le volet milieux aquatiques, 646 764 € pour la qualité de l'eau et la protection de la res-

source, et 300 000 € sur les acquisitions foncières. L'agence de l'eau Loire Bretagne apporte à elle seule 1 256 566 € d'aide sur trois ans », précise le président Fambon. Le Département, la Région et le Syndicat mixte de gestion de l'eau potable 35 apportent une aide complémentaire.

Le coût de la programmation sur les six ans du programme s'élèvera à 4 187 906 €.